

FONDS D'APPUI AUX MOTEURS DU CHANGEMENT (FAMOC II)

**Projet d'Appui à la Participation citoyenne des jeunes et des femmes
à la Gouvernance locale dans le processus de transition et de
refondation du Mali**

Module 1 – Introduction à la Gouvernance Locale et à la Participation Citoyenne





FAMOC
FONDS D'APPUI AUX MOTEURS DU CHANGEMENT

Généralité



MINISTÈRE DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES DU DANEMARK
Danida



Qu'est ce que la gouvernance ?



La racine étymologique du mot «gouvernance » est issue du verbe grec « kubernân », évoqué par Platon dans son livre intitulé (La République), qui signifie « **le pilotage d'un navire** ».

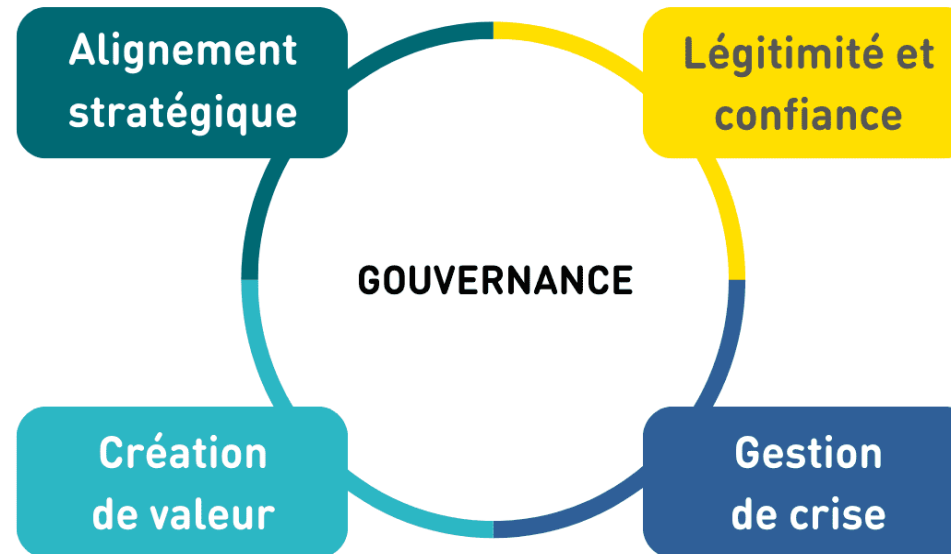
le vocable gouvernance, vise l'action ou la manière de gouverner.

La gouvernance n'est autre que l'action de conduire une organisation, un pays ou un quelconque ensemble humain vers ses objectifs en mettant en cohérence les efforts des hommes avec les ressources disponibles pour atteindre un ou des buts commun dans un temps déterminé. Elle demande une implication de toutes les parties pour être efficace

La gouvernance, c'est quoi ?



LES 4 OBJECTIFS DE LA GOUVERNANCE



Gouvernance Locale

- C'est l'ensemble des processus de prise de décision et de gestion publique au niveau d'une collectivité territoriale (commune, quartier).
- Elle concerne la gestion des services publics de proximité : eau, santé, éducation, assainissement, sécurité, développement économique...
- Elle repose sur la participation active des citoyens et le partenariat entre les acteurs locaux (mairie, sociétés civiles, chefs de quartier...).

Participation Citoyenne

- La participation citoyenne est l'implication volontaire des citoyens dans l'identification, la prise de décision, la mise en œuvre et le suivi des politiques publiques.
- Elle permet aux populations de faire entendre leurs besoins, d'influencer les décisions et de contrôler l'action publique.
- Elle peut être individuelle ou collective (associations, comités de quartier, plateformes citoyennes, etc.).

Etude conceptuelle



Etude conceptuelle



Gouvernance
étatique



Gouvernance
communale



Gouvernance
projectale (des
projet)



Gouvernance
associative



Gouvernance
chefferiale



Gouvernance
mécénale



Gouvernance
religieuse



Gouvernance
marchand



LA BONNE GOUVERNANCE?

Les principes de bonne gouvernance

- **a) Transparence**
 - Accessible et communication des informations publiques (budget, projets, décisions).
 - Publicité des réunions, affichage des comptes et documents de la commune.
 - Permet de renforcer la confiance entre autorités et citoyens.
- **b) Participation**
 - Inclusion active des populations dans les processus de décision.
 - Mécanismes tels que les consultations communautaires, les conseils de quartier, le budget participatif.
 - Garantit que les décisions reflètent les priorités réelles de la communauté.

Les principes de bonne gouvernance

c) Efficacité et Redevabilité

- Gestion optimale des ressources publiques et atteinte des résultats prévus.
- Obligation pour les autorités de rendre compte de leurs décisions et dépenses.
- Suivi-évaluation des projets pour garantir la qualité et l'impact.

d) Inclusion et Équité

- Participation équitable de tous les groupes sociaux : jeunes, femmes, personnes vivant avec handicap, minorités.
- Réduction des discriminations et barrières socioculturelles.
- Accès équitable aux services publics et aux opportunités.

a) Le Maire et l'Exécutif communal

- ☐ Représentant légal de la commune.
- ☐ Dirige l'administration communale et exécute les décisions du Conseil communal.
- ☐ Responsable de la gestion du budget communal, de la mobilisation des ressources, de la coordination des services techniques et de la mise en œuvre du PDSEC.
- ☐ Assure le lien entre la commune, les services techniques de l'État et les partenaires.
- ☐ Porte la vision de développement local à travers les politiques adoptées.

b) Le Conseil communal

- Organe délibérant composé d'élus.
- Adopte les budgets, approuve les plans de développement, contrôle l'action du maire.
- Met en place des commissions thématiques (santé, éducation, jeunesse, environnement, etc.).
- Garant de la participation citoyenne et de la transparence.

c) Les Chefs de Quartier

- Autorités traditionnelles ou leaders communautaires reconnus.
- Joue un rôle clé de médiation sociale et de maintien de la cohésion.
- Représentent les préoccupations de leur quartier auprès du maire et du conseil.
- Facilite la mobilisation communautaire, le règlement de conflits mineurs, l'accès à l'information locale.

d) La Société Civile

- Regroupe associations de jeunes, organisations féminines, ONG, comités de veille, groupements communautaires.
- **Rôle** : participation au contrôle citoyen de l'action publique (redevabilité), plaidoyer, sensibilisation, mobilisation des populations.
- Peut proposer des initiatives de développement, accompagner la mise en œuvre ou surveiller la performance des autorités.

Fonctionnement des instances de concertation

a) Les Conseils de Quartier

- Structure de participation citoyenne au niveau de chaque quartier.
- Composés de représentants : jeunes, femmes, leaders religieux, associations et notabilités.
- **Rôle :**
 - ✓ Identifier les priorités du quartier ;
 - ✓ Proposer des solutions à la mairie ;
 - ✓ Participer à la planification locale ;
 - ✓ Suivre les projets réalisés dans le quartier.
- **Fonctionnement : réunions périodiques, rapports au Conseil communal, transmission des doléances.**

b) Les Commissions Communales

- Organes spécialisés créés au sein du Conseil communal.
- Exemples : commission finance, éducation, santé, sécurité, hygiène et assainissement, affaires sociales...
- Fonction : étudier les dossiers avant leur adoption, proposer des orientations, suivre la mise en œuvre.

Importance pour les jeunes et femmes : possibilité de participer comme personnes ressources, membres observateurs ou techniciens.

2. Fonctionnement des instances de concertation

c) Les Comités de Suivi ou de Gestion

- Créés pour suivre des projets spécifiques (forage, centre de santé, écoles, projets WASH...).
- Composés de représentants du quartier, société civile et autorités locales.
- **Rôle :**
 - Contrôler l'avancement des travaux ;
 - Assurer la transparence et la redevabilité ;
 - Prévenir la mauvaise gestion et les conflits.

- **a) Le PDSEC (Plan de Développement Social, Économique et Culturel)**
- Document stratégique de la commune (4 à 5 ans).
- Objectifs : identifier les besoins, prioriser les actions, mobiliser des ressources.
- Étapes :
 - Diagnostic participatif de la commune ;
 - Analyse des problèmes et priorisation ;
 - Élaboration du plan ;
 - Validation et adoption par le Conseil communal ;
 - Mise en œuvre et suivi participatif.
- **Participation citoyenne : consultations publiques, ateliers de quartier, implication des organisations de jeunes et femmes.**

b) Le Budget participatif

- Mécanisme permettant aux citoyens de prendre part à la définition des priorités budgétaires.
- Permet de renforcer la transparence et la confiance entre autorités et populations.
- **Étapes :**
 - Sensibilisation dans les quartiers ;
 - Collecte des besoins par les conseils de quartier ;
 - Priorisation des actions ;
 - Discussion et arbitrage avec la mairie ;
 - Restitution publique du budget adopté.

c) Programmes et projets de développement local

- Projets financés par l'État, les partenaires techniques, ONG ou la diaspora.
- **Importance du suivi citoyen : réduire les détournements, améliorer la qualité des ouvrages, renforcer l'impact.**

4. Moyens d'accès et participation aux instances locales de décision

a) Participation formelle

- Intégration dans :
 - Conseils de quartier
 - Comités de gestion / comités de suivi
 - Assemblées générales communales
 - Réunions de commissions
- **Démarches : se faire identifier par les leaders communautaires, s'enregistrer auprès de la mairie, être actif dans les organisations locales.**

4. Moyens d'accès et participation aux instances locales de décision

b) Participation informelle

- Groupes de discussion, mobilisations citoyennes, réunions associatives, plateformes numériques.
- Participation au débat public : propositions, pétitions, plaidoyers.

• c) Droits et obligations

- Chaque citoyen peut :
 - Assister aux sessions publiques du conseil ;
 - Soumettre des préoccupations ;
 - Demander des informations sur les budgets et plans ;
 - Participer aux consultations.

4. Moyens d'accès et participation aux instances locales de décision

d) Stratégies pour jeunes et femmes

- Se regrouper en organisations/coalitions ;
- Développer leur visibilité : projets communautaires, actions sociales ;
- Se former au plaidoyer ;
- Chercher un mentor parmi les autorités locales ;
- Utiliser les réseaux sociaux pour amplifier leurs voix.

Importance de la participation citoyenne pour le développement local

a) Amélioration de la qualité des décisions

- Les citoyens identifient mieux les besoins réels de leurs quartiers.
- Les priorités définies sont plus pertinentes et adaptées.

b) Renforcement de la transparence et de la confiance

- Une population impliquée comprend mieux les budgets, les limites de la commune et les défis.
- Les risques de corruption, détournements ou mauvaise gestion diminuent.

5. Importance de la participation citoyenne pour le développement local

c) Suivi et contrôle citoyen

- Les communautés peuvent suivre l'exécution des projets pour s'assurer de la bonne qualité des ouvrages.
- Les autorités sont incitées à rendre compte régulièrement.

d) Inclusion sociale et cohésion

- Favorise l'implication des groupes marginalisés, notamment les jeunes et femmes.
- Améliore la cohésion sociale et réduit les frustrations communautaires.

e) Développement durable et appropriation locale

- Les populations participant aux décisions sont plus engagées dans la maintenance des ouvrages et des actions.
- Les projets sont plus durables car ils répondent à une demande collective.

Principaux défis liés à l'inclusion des jeunes et des femmes

a) Défis socioculturels

- Normes traditionnelles limitant le rôle décisionnel des jeunes et femmes.
- Faible reconnaissance de leurs compétences dans les instances locales.

b) Défis liés à la représentation

- Sous-représentation dans les conseils de quartier et commissions.
- Difficulté d'accès à l'information et aux mécanismes de décision.

c) Défis économiques

- Manque de moyens financiers pour participer régulièrement aux réunions ou activités.
- Faible autonomisation économique, limitant l'indépendance et la prise de parole.

d) Défis de capacités

- Manque de formation en gouvernance, plaidoyer, leadership ou prise de parole.
- Insuffisance d'expérience dans les processus de planification.

e) Défis institutionnels

- Faibles mécanismes d'inclusion mis en place par les autorités locales.
- Manque de cadre clair pour la participation des jeunes et femmes.

Principaux défis liés à l'inclusion des jeunes et des femmes

f) Solutions et opportunités

- Renforcer les capacités via des formations ciblées ;
- Promouvoir des quotas dans les structures communautaires ;
- Encourager les partenariats mairie–société civile ;
- Développer des clubs citoyens dans les quartiers ;
- Instaurer des espaces de dialogue jeunes–autorités.